

(1)

(N^o 93.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1853.

MISE EN ACTIVITÉ DU BRICK DUC DE BRABANT.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi ayant pour objet d'accorder au Gouvernement les fonds nécessaires pour la réparation et l'armement du brick de l'État *Duc de Brabant*.

Vous vous rappellerez sans doute, Messieurs, qu'en 1848, lorsque le Gouvernement crut pouvoir désarmer momentanément ce navire, il a été convenu que si, plus tard, on reconnaissait l'utilité de l'armer de nouveau, un crédit spécial vous serait demandé à cet effet.

Cette éventualité se présente aujourd'hui.

Le voyage que fit en 1847 et en 1848 le brick *Duc de Brabant* au Brésil et sur la plus grande partie de la côte occidentale d'Amérique, a été très-utile aux relations commerciales de la Belgique avec les pays transatlantiques que ce navire a visités.

Plusieurs consuls se sont empressés de signaler dans leurs rapports les heureux effets qui sont résultés de cette visite du pavillon belge dans leur résidence.

On peut citer, à titre d'exemple, l'extrait suivant d'une lettre de l'agent consulaire de Belgique à Valparaiso.

« Je ne dois pas vous laisser ignorer que sa présence (celle du brick) sur cette »
» côte a été d'un très-bon effet pour le maintien des bonnes relations que notre »
» pays entretient avec les divers États de l'Amérique du Sud dans le Pacifique ; »
» il est à désirer que le Gouvernement de Sa Majesté juge convenable de diriger, »
» de temps en temps, dans ces mers, ce navire ou tout autre de guerre. Notre »
» commerce qui tous les jours s'étend davantage dans ces contrées, ne pourra que »
» se très-bien trouver de sa présence. »

Une nouvelle expédition du brick ne sera pas, sans aucun doute, moins fructueuse que la première.

Des raisons spéciales viennent d'ailleurs s'ajouter aujourd'hui à tous les motifs qui conseillent déjà le réarmement du brick.

Nous citerons d'abord nos rapports avec l'État de Guatemala et avec les contrées Argentines.

L'apparition à Santo-Tomas de Guatemala d'un navire de guerre belge aurait un double but d'utilité :

1° Au point de vue de la négociation pendante avec le gouvernement guatémalien;

Et 2° Sous le rapport des nombreux intérêts nationaux engagés dans l'établissement de Santo-Tomas.

Il n'est pas moins désirable que le brick explore les États de la Plata.

La présence du pavillon belge donnerait au développement de nos rapports commerciaux, une protection morale qui leur a manqué jusqu'à présent dans ces États où notre pavillon est resté presque inconnu.

La mesure récente qui a ouvert à la navigation étrangère le Parana et ses affluents, appelle inmanquablement dans ses parages les navires des nations commerciales du continent. Les pavillons des principaux États maritimes y ont déjà fait acte de présence; il est donc de l'intérêt de la Belgique de s'assurer, par une manifestation semblable, les avantages qui en résulteront pour son commerce et d'apporter, en même temps, un surcroît de considération à ses agents consulaires.

La présence du pavillon belge pourra coïncider dans le fleuve de la Plata avec l'arrivée de notre agent diplomatique; l'effet sera d'autant plus salutaire.

Le brick est destiné encore à rendre d'autres services que le Gouvernement se réserve de faire connaître à la section centrale quand elle s'occupera de ce projet de loi.

Le navire se trouve actuellement sur la coulisse d'un chantier à Bruges.

Il a été visité soigneusement par un ingénieur de la marine qui a dressé le devis ci-annexé sous le n° 1.

Les réparations à faire à la coque sont estimées à fr.	50,000
Le renouvellement de certaines voiles, la confection de quelques pièces de grément, les réparations d'objets d'inventaire et d'artillerie sont évalués à fr.	20,000
Total fr.	50,000

Cette dépense doit précéder l'armement.

Il est à remarquer que le brick construit en 1843, 1844 et 1845, n'a pas encore subi de réparations. Celles qu'il réclame aujourd'hui sont peu importantes eu égard à l'époque de sa construction.

L'équipage du brick, calculé au grand complet sur le pied de guerre et dans l'éventualité d'une très-longue campagne, doit s'élever à 150 hommes, officiers compris. Pour effectuer les voyages indiqués plus haut, on a pu, en diminuant le nombre des bouches à feu, réduire le cadre de l'équipage qui dans le projet d'armement se trouve porté à 84 hommes; ce qui amènera une différence de 46 marins et mousses.

Ce nombre restreint suffira pour 1853, mais il ne faut pas perdre de vue que, pour être en état de faire face à toutes les éventualités, il conviendra, au budget de 1854, de calculer l'armement sur un effectif de 100 hommes.

Quoi qu'il en soit, une somme de 43,000 francs couvrira les dépenses de l'armement du brick en 1853. Le Gouvernement s'est attaché à ne demander que les sommes rigoureusement nécessaires, soit pour le personnel, déduction faite des officiers en activité ou en disponibilité, fr. 18,000
 Pour les vivres pour id. 14,000
 Pour le matériel d'entretien du brick pendant 6 mois 13,000
 Total fr. 45,000

Vous aurez vu, Messieurs, par ce qui précède, que l'armement ne peut avoir lieu avant que certaines réparations aient été effectuées. Cette circonstance vous portera, je l'espère, à examiner, sans retard, le projet ci-joint dont le but ne pourrait être atteint si les préoccupations de la Chambre ne lui permettaient pas de se prononcer bientôt sur son contenu.

Le Ministre des Affaires Etrangères,

H. DE BROUCKERE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Affaires Étrangères présentera aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est accordé au Département des Affaires Étrangères, un crédit de quatre-vingt-quinze mille francs pour les réparations et l'armement, pendant six mois, du brick *Duc de Brabant*.

ART. 2.

Ce crédit sera réparti comme suit sur le chapitre VIII du budget de ce Département, exercice 1855.

18,000 fr. sur l'art. 41. — Personnel.

14,000 fr. sur l'art. 42. — Vivres.

63,000 fr. sur l'art. 47. — Matériel.

ART. 3.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1855.

ART. 4.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Donné à Bruxelles, le 12 janvier 1855.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

H. DE BROUCKERE.

Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé temporairement du Département des Finances,

LIEDTS.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

Devis estimatif des travaux de réparation à effectuer à la coque du brick *Duc de Brabant.*

Halage du navire sur coulisse avec sa toiture, accorage solide et mise à l'eau	fr.	347	»
Location de la coulisse		420	»
Location d'un magasin pour cuivre de doublage, etc.		60	»
Enlèvement du cuivre avec pattes de chèvre		130	»
132 journées de charpentier pour parer la carène et la cale, enlever le zinc et pour visiter, à	fr. 2 18	551	36
24 1/2 journées d'apprentis pour id.	» 50	12	25
26 journées de manœuvres pour grattage du pont et de l'entre-pont, à	1 65	42	58

Démontage du bordé.

	Mèt. cour ^{rs} .	
3 préceintes	1,012.30	sur 0 ^m ,025 épaisseur.
4 virures de diminution	1,030.00	id.
5 virures de point	1,123.00	id.
6 batteries	990.00	id.

Vaiçrage.

30 virures	2,723.00	
	6,902.30, à	» 10 690 25

Démontage des cloisons de la cale.

1,030 mètres courants sur 0 ^m ,025 d'épaisseur, à	» 40	405 »
--	------	-------

Démontage des cabines de l'entrepont.

1,030 mètres courants		405 »
---------------------------------	--	-------

Démontage des membrures et porques.

700 mètres courants, à	» 40	280 »
----------------------------------	------	-------

Démontage de la carlingue.

30 mètres courants, à	1 »	30 »
---------------------------------	-----	------

Démontage des porte-haubans.

324 mètres courants à 0 ^m ,025 d'épaisseur, à »	10	32 40
Repousser 7,000 gournables, à »	06	420 »

Remontage.

Mèt. courtes.

23.76 de membrures,		
2.94 de porques,		
18.90 de vaigrage de cale,		
6.6825 de 3 préceintes,		
7.2900 de 4 virures de diminution,		
5.7750 de 5 virures de point,		
5.1975 de 6 virures de batterie.		
<hr/>		
70.5450 bois de chêne, à fr.	22 »	15,519 90
Carlingues 1.98	250 »	495 »
Bordé de pont 0.50	220 »	110 »
Soute à poudre 0.3675 chêne.		
Cloisons diverses 1.50		
	<hr/>	
	1.8675 chêne.	220 » 410 85
7,000 gournables, le cent	20 »	1,400 »
Chevilles en cuivre mises en place 200 kilog.	2 75	550 »
400 clous en cuivre de 6 pouces 40 id.	2 50	100 »
Chevilles en fer 300 id.	» 30	90 »
Clous en fer 400 id.	» 40	160 »
Calfatage, 2,207 mètres courants, à 5 étoupes	» 44	971 08
Id. 5,976 id. à 2 id.	» 31	1,252 56
Id. 1,260 id. à 1 id.	» 22	277 20

Grattage du brai.

120 journées de manœuvres.	1 65	195 60
Cuivre, 100 feuilles, 400 kilog.	2 75	1,100 »
110,000 clous en cuivre rouge, 250 kilog.	»	737 50
Corréage et main-d'œuvre	»	900 »
Peinture, 237 journées	»	1,000 »
Articles de forge	»	500 »
Fer blanc, 280 feuilles	» 55	98 »
Zinc, 5 mètres carrés.	4 »	20 »
Mise en place, 5 mètres carrés	»	60 »
Mise en place de ferrures, etc.	»	500 »
	<hr/>	
	Fr.	29,649 35
Imprévu		350 67
	<hr/>	
Total fr.		30,000 »

ANNEXE N° 2.

Rôle et solde du brick *Duc de Brabant*.

1 capitaine lieutenant de vaisseau, commandant, fr.	7,600	»	7,600	»
1 lieutenant de vaisseau de 1 ^{re} classe	5,040	»	5,040	»
3 enseignes de vaisseau	2,520	»	7,560	»
1 aspirant de 1 ^{re} classe	1,260	»	1,260	»
1 chirurgien-major	5,040	»	5,040	»
1 infirmier	384	»	384	»
1 sous-commissaire	2,520	»	2,520	»
1 écrivain	945	»	945	»
1 cambusier	516	»	516	»
1 second-maitre de manœuvre	900	»	900	»
1 contre-maitre de 1 ^{re} classe de manœuvre	720	»	720	»
1 id. 2 ^e id. id.	648	»	648	»
2 id. 3 ^e id. id.	600	»	1,200	»
2 quartiers-maitres de manœuvre	540	»	1,080	»
1 contre-maitre de 2 ^e classe de canonage	648	»	648	»
1 quartier-maitre de canonage	540	»	540	»
1 maitre-d'hôtel du commandant	516	»	516	»
1 id. de l'état-major	384	»	384	»
2 coqs	516	»	1,032	»
1 contre-maitre charpentier de 1 ^{re} classe	720	»	720	»
1 quartier-maitre charpentier	540	»	540	»
1 contre-maitre voilier de 3 ^e classe	600	»	600	»
1 contre-maitre forgeron de 3 ^e classe	600	»	600	»
1 tailleur	516	»	516	»
1 cordonnier	516	»	516	»
1 barbier	384	»	384	»
1 clairon	384	»	384	»
1 tambour.	336	»	336	»
10 matelots de 1 ^{re} classe	516	»	5,160	»
15 id. 2 ^e id.	384	»	5,760	»
20 id. 3 ^e id.	336	»	6,720	»
6 mousses	156	»	936	»
84				
	Total	fr.	61,705	»

A déduire :

1 capitaine lieutenant de vaisseau en activité. . fr.	7,600	»		
$\frac{2}{3}$ de solde d'un lieutenant de vaisseau en disponibilité	3,360	»		
1 enseigne en activité	2,520	»		
2 enseignes des malles-postes	5,040	»		
1 aspirant de 1 ^{re} classe	1,260	»		
	A reporter.		19,780	»
			61,705	»

	Report	19,780 »	61,705 »
1 chirurgien-major	*	5,040 »	
$\frac{2}{3}$ de solde d'un sous-commissaire		1,680 »	
La moitié de la solde d'un maître de manœuvre		450 »	
		<u> </u>	26,950 »
	Net	fr.	34,755 »
Vivres pour 78 hommes pour un an			28,470 »
A ajouter :			
Indemnité de mer du commandant.	fr.	1,000 »	
Indemnité de mer des officiers en tenant compte de la suppression de leur indemnité actuelle		1,000 »	
		<u> </u>	2,000 »
Entretien du navire pour un an			25,000 »
	Total	fr.	90,225 »
	Pour six mois		45,000 »